

Balma, le 25 septembre 2018

INFO - ELECTIONS

Madame, Monsieur,

Par délibération du 11 juin 2018, le Conseil d'Administration de l'OPH 31 a fixé la date des élections de vos représentants au lundi 10 décembre 2018. Ce vote se déroulera par Internet et par correspondance. Si vous optez **pour l'option par correspondance, nous vous rappelons que votre vote devra être posté au plus tard le vendredi 7 décembre 2018 à 17 h**, la date limite de réception des votes étant fixée au Lundi 10 décembre à 9 h. **Si vous optez pour le vote par internet, vous pourrez voter en ligne jusqu'au dimanche 9 décembre à 23 h 59.**

Conformément aux articles L.421.9 et R.421-7 du C.C.H (Code de la Construction et de l'Habitation) je vous adresse, comme le prévoit la législation, deux mois avant la date des élections, la présente note pour vous informer sur la procédure électorale et les conditions requises pour être candidat(e).

1° - Date des Elections : LUNDI 10 DECEMBRE 2018

2° - Procédure électorale :

- Information des locataires au moins 2 mois avant la date de l'élection soit le samedi 10 octobre 2018 au plus tard **avec votre appel à paiement de loyer de septembre et sur le site internet de l'OPH 31. www.oph31.fr**
- Dépôt des candidatures à l'OPH 31 75 rue Saint-Jean à Balma, au moins 6 semaines avant la date de l'élection soit au plus tard le lundi 29 octobre 2018 **à midi** au plus tard.
- Notification des candidatures au moins 1 mois avant la date des élections, soit au plus tard le vendredi 9 novembre 2018 **avec votre appel à paiement de loyer du mois d'octobre et sur le site internet de l'OPH31. www.oph31.fr.**
- Envoi du matériel de vote au moins 12 Jours avant la date de l'élection, soit au plus tard le jeudi 29 novembre 2018 (en cas de non réception de ces documents de vote, le locataire pourra s'adresser au secrétariat de direction de l'OPH 31 au plus tard le mardi 4 décembre 2018 **à midi**). La marche à suivre pour voter par correspondance ou bien par Internet vous y sera indiquée.
- **Pour le vote par internet**, un lien sur le site de l'Office www.oph31.fr vous renverra automatiquement sur le site de la société Paragon pour voter à partir du jeudi 29 novembre 2018.

3° - Conditions d'éligibilité :

- Les articles L.421.9 et R.421.7 du C.C.H fixent les conditions d'éligibilité des candidats.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPH 31



Stéphane CARASSOU

Stéphane CARASSOU